

LA LETTRE DU



SNUipp 67 infos Lettre N° 51 du 16/04/2009

Merci de diffuser largement cette "lettre" afin d'informer l'ensemble de vos collègues.

Pour agir collectivement !: j'y pense et puis...je n'oublie pas ! [Je me syndique au SNUipp67...](#)

Informations départementales

Rythmes scolaires: après la suppression du samedi sans concertation...le retour en classe le mercredi sans plus de concertation ?

Le débat sur les rythmes scolaires a été relancé par la FCPE nationale qui souhaite étendre la classe au mercredi matin (la FCPE départementale s'y opposant totalement). Le SNUipp67 souhaite connaître votre opinion.

Placer l'élève au centre du système, ce n'est pas supprimer les cours du samedi matin de façon arbitraire sans concertation aucune... ni les supprimer pour récupérer quelques bribes d'heures destinées aux élèves en difficulté... ni engager la suppression des RASED...

Cette question des rythmes scolaires est complexe et nous estimons que, dans les deux mois qui nous séparent de la fin de l'année scolaire, toute décision serait hâtive. Nous savons que la ville de Strasbourg s'interroge sur cette question. Nous savons aussi que, pour un certain nombre de chrono-biologistes, les rythmes actuels ne sont pas satisfaisants. Nous en convenons volontiers, néanmoins nous demandons que, si une commune envisage la classe le mercredi matin après la suppression du samedi matin, le minimum serait de consulter tous les collègues afin que chacun puisse donner son avis.

Ce sont les conseils d'école qui peuvent, éventuellement, proposer un autre rythme hebdomadaire... nous espérons que les souhaits des enseignants des écoles ne seront pas, comme trop souvent, ignorés !

Dans cet esprit, et afin d'être vos porte-parole dans les instances décisionnaires au sujet de ces rythmes, **nous vous remercions de prendre quelques secondes pour répondre à ce [SONDAGE](#) en ligne.**

Mouvement départemental 2009 : liste de postes actualisée le 15 avril !

La **liste de postes actualisée hier à 18 heures** est accessible sur notre site (Voir ci-dessous)

Modifications : L'année dernière certains postes dénommés « ANGLAIS » étaient des postes à « compétences particulières » donc pas accessibles à tous, même si l'enseignement se faisait en français.

Cette année ils ne sont plus « bloqués »...et ont été transformés en postes ordinaires. Trois écoles sont surtout concernées par ces changements :

- Ecole Mat du Conseil des XV à Strasbourg : le nombre de postes d'adjoints est augmenté.
- Ecole élém R Schuman à Strasbourg (0672269C) : 13 postes ont été créés avec un nouveau code « ISU » pour la saisie et deviennent donc accessibles aux adjoints.
- Ecole maternelle R Schuman à Strasbourg (0672403Y) : 5 postes d'adjoints ont été rajoutés avec un nouveau code pour la saisie.

Si vous êtes intéressés par l'un de ces postes vous pouvez contacter l'Inspection de Strasbourg 10 (0369209347) pour avoir des renseignements supplémentaires sur leurs spécificités.

Avant le 20 avril... cliquez sur [Mouvement 2009](#) pour accéder à : la **fiche de suivi** PE et PE2, la circulaire, la **nouvelle** liste des postes et celle des zones géographiques.

Pensez à bien vérifier les éléments de votre **accusé de réception** (sur i-prof à compter du 23 avril). En cas d'erreur, contactez les services de la DIPERS sans attendre.

Pensez à nous faire parvenir votre fiche de suivi syndical ainsi qu'une copie de vos vœux afin que nous puissions suivre votre dossier lors de la **CAPD du 28 mai**.

1^{er} mai « unitaire » : à 10h à STRASBOURG.

Vendredi 1^{er} mai à STRASBOURG: Départ du cortège à 10 heures.

La banderole de tête démarre Place de Zurich (ordre du cortège : FSU- CFE CGC- solidaires- FO- CGT- UNSA- CFDT- CFTC).

Parcours : rue des Orphelins, rue de Zurich, quai des Pêcheurs, Avenue de la Marseillaise, Quai Sturm, Quai Finkmatt, Pont du Faubourg de Pierre, rue de la Nuée Bleue, Place Broglie.

L'augmentation du nombre de chômeurs, la baisse significative de la consommation, l'incertitude grandissante sur l'activité des entreprises témoignent de la gravité de la crise qui frappe un nombre croissant de salariés sans que nul ne puisse aujourd'hui en prédire la durée.

Les mobilisations viennent d'obliger le gouvernement à agir sur les stock-options et les rémunérations exceptionnelles des dirigeants d'entreprise lorsque ces dernières ont reçu des aides publiques directes. Sur la question de la redistribution des richesses produites, le décret annoncé bien qu'insuffisant est un début de remise en cause du système actuel. Elle laisse cependant de côté l'essentiel des revendications du 5 janvier 2009 portées par les mobilisations du 29 janvier et du 19 mars 2009.

Gouvernement et patronat doivent rapidement mettre en œuvre les mesures déjà prises et engager les négociations et les concertations pour répondre à l'ensemble des revendications.

C'est pourquoi, dans la suite des journées du 29 janvier et du 19 mars et dans ce contexte exceptionnel, les organisations syndicales s'entendent pour faire du 1er MAI un nouveau temps fort de mobilisation pour peser sur le gouvernement et le patronat. Elles appellent leurs organisations locales à rechercher les modalités appropriées pour réussir cette journée de revendication syndicale en tenant compte des situations locales.

Réunions d'infos syndicales : menaces injustifiées !

S'il vous reste des animations pédagogiques au 3^{ème} trimestre et si vous préférez assister à une RIS, réservez-vous cette ½ journée....nous proposerons d'autres RIS au 3^{ème} trimestre.

Certains IEN n'ont toujours pas pris en compte les dernières décisions de l'Inspecteur d'Académie concernant les RIS et menacent même de « retrait de salaire » ! Un contact avec l'IENA ,aujourd'hui même, nous permet de confirmer le retour aux modalités du 1^{er} trimestre.....ces menaces sont donc sans objet.

NOUVEAU ! Si vous ne souhaitez pas rater d'animations pédagogiques il est maintenant possible de déduire les heures de RIS des 6 heures dues pour la journée de Solidarité 2009.

Même si vous n'avez pas d'anim. péda. le jour de la RIS , informez tout de même votre IEN , pour pouvoir déduire ces 3 heures de votre quota d'animations pédagogiques.

Si vous avez une anim. péda. le jour de la RIS celle-ci est remplacée par la RIS.

Si vous avez un doute ou une question quant aux modalités pratiques...contactez nous !

LIEU	DATE	ADRESSE	HORAIRES
Maison des Syndicats «Maternelle et actualités diverses. »	Mercredi 20 Mai 2009	Rue Sédillot- Salle B STRASBOURG	9h-12h
Ecole Maternelle HOCHFELDEN	Mercredi 24 juin 2009	Rue de l'abbé Weisrock 67240 HOCHFELDEN	9h -12h

Pour avoir un modèle de courrier à votre IEN : [cliquez ici](#).

Venez nombreux...il suffit d'informer (article 6 de l'arrêté du 16 janvier 1985) votre IEN (vous n'avez pas à demander d'autorisation d'absence) **une semaine avant** la date de la réunion.

Informations nationales

Mastérisation : des groupes de travail.

Les groupes de travail sur la mastérisation, « pilotés » par le cabinet de Xavier Darcos et les services du ministère de l'Éducation Nationale, « débiteront dans les meilleurs délais afin de permettre l'information la plus complète des étudiants », écrit Xavier Darcos à Gérard Aschieri, secrétaire général de la FSU, vendredi 10 avril 2009.

Ce courrier, contient « une proposition concernant trois groupes de travail thématiques et les sujets qui y seront abordés ». « Le sujet de la revalorisation fera l'objet d'une réflexion particulière menée de manière parallèle », indique le ministre. Le cabinet de Xavier Darcos prendra contact « dans les prochains jours » avec les

représentants syndicaux afin « d'établir le calendrier précis des rencontres ».

TROIS GROUPES DE TRAVAIL

Un **premier groupe** sur le thème des « concours de recrutement » planchera sur « les contenus des épreuves, les modalités propres à chaque concours (agrégation, Capes, CAPET, CAPLP, CPE, CRPE) et/ discipline ».

Le ministre propose que le **second groupe** de travail sur le « cadrage des masters et l'articulation avec les concours » examine :

- « - les places respectives de l'admissibilité et de l'admission pendant l'année de M2 ;
- les contenus des formations et compétences attendues des enseignants ;
- les stages de pré professionnalisation : place et rôle des acteurs universitaires de la formation des enseignants (UFR et IUFM) ;
- la spécificité des disciplines professionnelles de l'enseignement professionnel ;
- l'accompagnement social et rôle des AED [assistants d'éducation]. »

Le **troisième groupe**, consacré à « l'organisation de la période formation continuée pendant l'année de fonctionnaire stagiaire », abordera « les contenus de la formation » ; « le rôle des universités et de leurs composantes » ; « la place et le positionnement des tuteurs et des maîtres formateurs », et les « modalités de titularisation des professeurs stagiaires ».

Le ministre rappelle « qu'en 2010, les concours sont maintenus en l'état ». « Les questions que vous vous poseriez sur les modalités d'inscription ou de préparation ainsi que sur les modalités du stage pour les lauréats de ces concours, pourront naturellement faire l'objet d'échanges spécifiques », précise Xavier Darcos à Gérard Aschieri.

EVS : pétition et motion intersyndicales

Actuellement, 42 500 EVS sont en attente de renouvellement de leur contrat. Plus de 20000 sont arrivés au terme des possibilités contractuelles existantes. Les autres sont soumis à l'incertitude d'une reconduction de contrat. Devant la très faible mobilisation du Ministère de l'Education Nationale en matière de formation professionnalisante et qualifiante, et la montée rapide du chômage, leurs perspectives d'insertion professionnelle sont très faibles.

Le SNUIPP et la FSU s'engagent aux côtés des EVS pour obtenir la création de véritables métiers et la perspective pour chacun-e d'accéder à un emploi stable, pérenne et décentement rémunéré.

Nous nous engageons plus largement au service de la pérennisation des emplois d'EVS, d'AVS dans l'Education Nationale et de possibilités d'accès à ces emplois statutaires pour les personnels en place. 3 700 AVS -i ou AVS-co (sur 11 000) arrivent au terme de leur contrat en 2009. Les assistants pédagogiques en RAR s'inquiètent de la baisse du nombre de places au concours et de la réforme de la formation initiale. Nous poursuivrons les contacts avec l'ensemble de ces personnels pour mettre en oeuvre une mobilisation destinée à offrir une solution à chacun/chacune d'entre eux.

Pour soutenir les EVS...[signez la Pétition](#) et présentez les motions aux conseils d'écoles du 3^{ème} trimestre.

Enquête nationale sur l'accompagnement éducatif

Mis en place à la rentrée 2007 dans les collèges de l'éducation prioritaire, l'accompagnement éducatif a été étendu aux écoles de leurs secteurs à compter du 1^{er} octobre 2008. Lors de la prochaine rentrée scolaire, l'accompagnement éducatif devrait être généralisé à toutes les écoles.

Le SNUipp lance une enquête auprès des écoles concernées afin de connaître les dispositifs instaurés ainsi que les contraintes et les difficultés engendrées par cette mise en place. Ainsi, le SNUipp pourra intervenir auprès des IA et du ministère sur cette question.

Vous pouvez renseigner cette enquête en cliquant sur [le lien suivant](#). Merci de votre collaboration.